



Accompte bloqué ou je peux le récupérer?

Par **nadia**, le **05/09/2010** à **11:24**

Bonjour, nous faisons construire une maison individuel.rn L'électricien nous a demander un acompte de 40% du montant du devis (descriptif estimatif) le problème, c'est qu'il ne vient occasionnellement sur le chantier, de ce fait, nous avons énormément de retard en électricité, a savoir q'il ni a que les gaines de passée(sans fil dedans), nous voudrions changer d'électricien, le problème et de savoir il doit ou si il peut garder le montant de l'acompte,ou s'il doit nous le restituer moins son temps de travail effectué?